



## Règlement particulier du 40<sup>ème</sup> éco-tournoi de Montrouge

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### Article 1 : généralités

Le tournoi est autorisé sous le numéro **18.LIFB.92/TI/././012** et sous le nom «**40ème éco-tournoi de Montrouge**». Il se déroule les **15 et 16 juin 2019** au gymnase de la Vanne, 31 Rue de la Vanne – 92120 Montrouge sur 6 terrains.

1.1 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.2 Tout-e participant-e doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Patrick LEMERY**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout-e participant-e qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

### Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le 40ème éco-tournoi de Montrouge est un tournoi National qui s'adresse à toute personne jouant dans les catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérane ».

2.2 Les séries proposées sont **N1-N2 (CCPH maximum: 3500 points), N3-R4 et R5-R6** dans les tableaux de **SH, SD, DH, DD, DM**.

2.3 Les simples et mixtes se jouent intégralement le samedi. **Il est donc interdit de s'inscrire en simple ET en mixte.**

Les doubles hommes et doubles dames se jouent intégralement le dimanche.

2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x). En cas de faible affluence, le comité se réserve le droit de fusionner des tableaux.

2.6 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 inscrit-es.

## Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **17 mai 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux).

3.2 La date du tirage au sort est fixée au **31 mai 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

3.3 Les inscriptions s'effectueront **par envoi de la feuille d'inscription, uniquement par email** à l'adresse **tournoi.bad.montrouge.nr@gmail.com**.

3.4 **Le règlement s'effectuera à la table de pointage** dès l'arrivée au gymnase, **par chèque à l'ordre de « SMM Badminton », ou en espèces** (avec l'appoint).

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions).

3.6 Les frais d'inscription par personne sont les suivants, **15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux**. (Ces tarifs incluent 2€ de participation FFBAD).

3.7 Modalités de surclassement : **aucun surclassement n'est autorisé en simple**. En double, le surclassement est autorisé seulement si un-e des deux membres de la paire fait partie de la série.

3.8 Les membres d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 17 mai 2019 (voir article 3.1)

3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueur·ses doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 08h00 à 19h00.

3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

## Article 4 : forfaits

4.1 Toute personne s'inscrivant au 40ème éco-tournoi de Montrouge doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits (article 2.17 du Règlement Général des Compétitions : [http://www.ffbad.org/extern/00002/Mod\\_Guide\\_du\\_Badminton\\_Src/Guide\\_2012-2013/GDB03/GUI31\\_COM\\_ReglementGeneralCompetiton.pdf](http://www.ffbad.org/extern/00002/Mod_Guide_du_Badminton_Src/Guide_2012-2013/GDB03/GUI31_COM_ReglementGeneralCompetiton.pdf)).

4.2 Tout-e joueur·se devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part au comité organisateur dans les plus brefs délais en envoyant un email à l'adresse [tournoi.bad.montrouge.nr@gmail.com](mailto:tournoi.bad.montrouge.nr@gmail.com).

Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le-a joueur·se doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

**Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur. Si aucun justificatif n'est transmis, une facture sera envoyée au club d'appartenance.**

4.3 Lorsque l'un-e des membres d'une paire de double est défaillant-e, son ou sa partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le-a joueur-se peut proposer un-e remplaçant-e. Sinon, le comité organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un-e joueur-se pour compléter la paire.

## Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse email renseignée sur la feuille d'inscription. Dans le cas d'inscriptions groupées, **les convocations de tous les joueurs seront envoyées à la personne responsable de l'inscription qui sera chargée de les transmettre aux autres joueur-ses.** En cas d'envois de convocations successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Toute personne participant au tournoi doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où elle est convoquée. En cas de retard, elle doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match.

5.3 Tout-e participant-e souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré-e forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur ([http://www.ffbad.org/data/Files/GUI31C2\\_VS\\_PubliciteTenue.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/GUI31C2_VS_PubliciteTenue.pdf)), est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit

5.5 Les volants sont à la charge des participant-es. En cas de désaccord entre joueur-ses, le volant officiel du tournoi est **Yonex AS20**.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un-e participant-e peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un-e arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Seules ont accès au plateau de jeu les personnes appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.11 La participation au 40ème éco-tournoi de Montrouge requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue



officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.13 Tout·e participant·e est susceptible d'être photographié·e ou filmé·e pendant la durée du tournoi. Ces documents seront visibles sur la page Facebook ou tout autre support de communication du club. Sur demande écrite d'un·e participant·e, les documents le·a concernant seront retirés.

